



Café RETEX #3

17 Novembre 2025 / Distanciel

Compte-rendu des échanges

Retrouvez toutes les informations sur la stratégie :

<https://developpementdurable.grandlyon.com/strategie-inondation-de-laire-lyonnaise/>

Version pour diffusion au RésO

Réalisation du compte-rendu : Atelier Minga – ta.conseils

Support de présentation : [CAFE_RETEX_3_17nov25.pptx](#)

Votre interlocuteur

Manon PERREAL

Métropole de Lyon

04 28 67 58 54

mperreal@grandlyon.com

Café RETEX #3 : Mutualisation des ressources et solidarité entre voisins

Retour d'expérience de Agnès Boutel

Date : 17 novembre 2025

Durée : 1 heure (11h-12h)

Format : Webinaire en distanciel

Participant·es : 18 participant·es (+ 3 AMO)

Animation (AMO) : Lucie Van Der Meulen (Atelier Minga) et Thomas Adeline (ta.conseils)



Mots d'introduction

Marie EVO - Directrice du CEPRI

Marie Evo a ouvert la séance en présentant le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation), une association regroupant 108 collectivités territoriales, dont la Métropole de Lyon et le SmageAa. Le CEPRI a pour mission d'accompagner les collectivités en pointe en matière de prévention des inondations et de faire remonter leurs préoccupations au niveau national. Dans le contexte actuel de révision de la politique GEMAPI, le CEPRI joue un rôle d'interface entre les élus locaux et les instances nationales.

Marie Evo a souligné l'importance de préparer dès maintenant les politiques publiques de résilience territoriale, en travaillant sur les outils du relèvement pour permettre aux territoires d'accueillir les catastrophes tout en maintenant un fonctionnement robuste et en limitant l'impact sur les populations.

Présentation de l'intervenante - Témoin

Agnès BOUTEL - Directrice du SmageAa

Agnès Boutel dirige depuis 2004 le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa), structure créée en décembre 2003 qui couvre 66 communes du bassin versant de l'Aa et du marais audomarois, soit environ 95 000 habitants dans le Pas-de-Calais, à proximité de la frontière belge.

Originaire de Saint-Étienne et ayant travaillé sur le Furan lors de son stage d'ingénieure, Agnès Boutel anime la commission locale de l'eau depuis 1999 et a progressivement étendu ses missions aux aspects hydrauliques. Elle a notamment piloté le montage du premier PAPI entre 2008 et 2012, puis sa mise en œuvre entre 2012 et 2019.

Mutualisation des ressources et solidarité entre voisins - Contexte du territoire du SmageAa

Caractéristiques géographiques et institutionnelles

Le territoire se situe dans le Parc Naturel Régional et constitue l'amont du polder de l'Aa, appelé les wateringues. Le SmageAa est l'un des premiers SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de France, approuvé en 2003, suite aux inondations exceptionnelles de 2002 qui ont facilité l'adhésion des EPCI au syndicat mixte.

Une particularité majeure du syndicat réside dans son modèle de financement basé sur la solidarité : les communes n'adhèrent que pour une seule carte de compétences (transfert de compétences) avec une clé de répartition financière établie selon la population. Ce premier niveau de mutualisation instaure une solidarité financière amont-aval et rural-urbain. Lors de la révision des statuts en 2020, ce principe n'a pas été remis en cause. Le syndicat est actuellement en attente d'un arrêté préfectoral pour obtenir le statut d'EPAGE.



Les événements de 2023-2024

Le territoire a connu trois inondations majeures lors de l'hiver 2023-2024, toutes supérieures à la crue centennale de référence (novembre 2023 et début 2024). Ces événements ont révélé des manques en termes de moyens humains et matériels, alimentant une réflexion sur la mutualisation et la création potentielle d'un EPTB à l'échelle du grand bassin de l'Aa.

Actions menées par le SmageAa

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Entre 2012 et 2019, le PAPI a permis la réalisation complète d'ouvrages de ralentissement dynamique des crues, dimensionnés par rapport à la crue de référence de 2002. Parallèlement, de nombreuses opérations de culture du risque ont été menées depuis 2010.

Suite aux inondations de 2023-2024, un nouveau Programme d'Études Préalables (PEP) est en cours d'élaboration. Le SmageAa est également opérateur du dispositif MIRAPI (Mieux Reconstruire Après les Inondations) qui comprend les diagnostics et travaux de réduction de vulnérabilité du bâti :

- Avant inondations, dans le cadre du PAPI : Une centaine de diagnostics et 73 travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti réalisés
- Après inondations 23/24 : 1 800 diagnostics et 1 000 travaux programmés

Coopération avec les agriculteurs

Le SmageAa travaille étroitement avec les agriculteurs sur la maîtrise du ruissellement à travers des techniques d'hydraulique douce et d'agroécologie (fascines, haies, modification des pratiques culturales). Le territoire étant marqué par les grandes cultures sensibles à l'érosion, cette approche constitue un axe majeur de prévention.

- Un film documentaire intitulé "Paysan du ciel et de la terre", tourné dans la région des Hauts-de-France, illustre ces démarches innovantes.

Gestion en crue et post-crue

En tant qu'opérateur, le SmageAa n'a pas de rôle opérationnel majeur en phase de crue, les ouvrages étant passifs. L'action se concentre sur l'enregistrement de données et surtout sur la phase post-crue avec :

- La gestion des embâcles
- La réparation des ouvrages hydrauliques
- La restauration des berges fortement détériorées

Une équipe de 4 à 5 personnes est dédiée à ces politiques. De nouvelles études sont régulièrement relancées pour adapter la stratégie.



La question de la mutualisation des ressources

Organisation territoriale complexe

Le grand bassin de l'Aa se caractérise par un morcellement institutionnel avec plusieurs syndicats de rivière, chacun maîtrisant un segment du bassin versant. Cette fragmentation pose la question de la mutualisation pour avoir une visibilité globale et mieux gérer les crises.

Structures du territoire :

- SmageAa : environ 15 agents (avant 23/24), aujourd'hui 22 agents
- Entente Aa-Hem : le SmageAa a hébergé un agent hydraulique via une convention d'entente pour accompagner le syndicat de la Hem (17 000 habitants, qualifié d'EPAGE mais s'appuyant beaucoup sur le Parc Naturel Régional)
- Institution intercommunale des Watringues : gère les dispositifs d'évacuation vers la mer et le pompage en phase de montée des eaux (environ la moitié de l'effectif du SmageAa)
- Canal de l'Aa : infrastructure perchée qui nécessite une gestion spécifique en crise
- Rivière Lys : le préfet peut décider de transférer de l'eau vers l'Audomarois en cas de crue

Trois approches de la mutualisation identifiées

Agnès Boutel distingue trois niveaux possibles de mutualisation :

1. Mutualisation interne au syndicat

C'est le premier niveau, déjà effectif au SmageAa :

- Solidarité financière entre EPCI (critère de participation basé sur la population)
- Gestion mutualisée du retrait des embâcles
- Partage d'expérience et retours d'expérience entre communes
- Stabilisation de berges
- Culture du risque
- Complémentarité GEMA et PI

Contrairement à d'autres territoires, les intercommunalités (EPCI) du périmètre n'assurent plus directement ces missions GEMAPI, elles ont été transférées au syndicat. L'agglomération de Saint-Omer conserve toutefois quelques actions GEMAPI, en l'espèce les systèmes d'endiguement.

2. Mutualisation par conventionnement

Le SmageAa a mis en place une entente avec le syndicat de la Hem pour mutualiser les moyens en ingénierie. Cette approche permet d'accompagner un petit territoire (17 000 habitants) qui n'aurait pas les moyens de recruter seul. L'entente a été renouvelée dans le cadre du dispositif MIRAPI.

Fonctionnement de l'entente :

- Convention souple entre les structures
- Conférence de l'entente réunissant 3 élus par structure une fois par an
- Pas de création d'une nouvelle structure lourde
- Mutualisation ciblée selon les besoins identifiés



3. Mutualisation structurée via un EPTB

Suite aux inondations de 2023-2024, certains élus (notamment le président de l'agglomération de Saint-Omer) ont évoqué la création d'un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) à l'échelle du grand bassin de l'Aa. Cette proposition est née d'un sentiment de désespoir des élus face à la crise, l'État s'étant retourné vers les intercommunalités qui ont alors ressenti un manque de communication et de coordination.

Historique du projet EPTB :

- Au départ, l'État envisageait un EPTB à l'échelle du Pas-de-Calais
- Puis le projet s'est recentré sur la partie ouest du département
- Finalement, la réflexion porte sur le bassin versant du grand bassin de l'Aa
- L'EPTB serait une évolution de l'institution des Watringues, élargissant son périmètre administratif et ses compétences géomorphologiques

Il demeure une interrogation sur la valeur ajoutée réelle d'un EPTB :

La coordination stratégique à l'échelle du grand bassin versant est pertinente (notamment pour la réflexion sur l'évacuation vers la mer, le rôle des waterings, la remontée du niveau de la mer)

- Cependant, cette coordination pourrait se faire autrement qu'avec une nouvelle structure institutionnelle lourde
- Un réseau de travail informel existe déjà entre directeurs de syndicats mixtes, techniciens de rivière et chargés de mission
- Des échanges ont lieu régulièrement sur les bonnes pratiques, la communication, etc.

Le SmaageAa participe aux COPIL du Delta (réseau informel des bassins versants de la région) mais regrette que la non-formalisation ait posé des problèmes lors des inondations, certains acteurs réclamant alors une structuration institutionnelle.

Mutualisation envisagée avec l'institution des Watringues

Dans le cadre d'un EPTB ou par simple convention renforcée, les pistes de mutualisation identifiées incluent :

Fonctions supports :

- Administration : marchés publics, ressources humaines, gestion des subventions
- Communication, notamment en gestion de crise
- Outils de surveillance et d'alerte

Aspects techniques :

- Coordination de la gestion des ouvrages
- Partage d'expertise hydraulique
- Mutualisation de matériel et d'équipements



Les limites de la mutualisation en temps de crise

Difficulté de mutualiser pendant les événements

- Un constat partagé par plusieurs participants : lors d'inondations majeures, tous les territoires sont touchés simultanément, ce qui rend difficile la mutualisation des moyens humains et matériels au moment de la crise. Chaque commune ou intercommunalité a besoin de ses propres ressources en même temps.

Quelques nuances toutefois :

- Certains bassins versants peuvent être touchés différemment selon la localisation des précipitations
- Des solidarités spontanées se mettent en place entre voisins (hébergement temporaire, accès aux équipements)
- Le cas du syndicat de la Lys montre qu'un transfert de compétences en gestion de crise vers le syndicat (mise en place d'une cellule de crise centralisée) peut intéresser d'autres acteurs

Exemples de mutualisation post-crue

L'expérience du SmageAa montre que la mutualisation fonctionne mieux en dehors des périodes de crise aiguë :

- Retours d'expérience partagés entre communes
- Interventions coordonnées pour le retrait d'embâcles
- Stabilisation de berges mutualisée
- Programmes MIRAPI permettant d'accompagner plusieurs communes simultanément

Echanges et apports des participant·es

Impact sur les stratégies d'urbanisme

Laurent Drillon a interrogé Agnès Boutel sur l'impact des récentes inondations sur les stratégies urbaines en cours. La réponse met en évidence plusieurs niveaux :

Sur la partie rivière :

- Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) était déjà bien calé sur la crue de 2002
- Les emprises supplémentaires suite aux crues de 2023-2024 restent relativement limitées

Sur le marais audomarois :

- Le PPRI n'avait pas été mis en œuvre avant les inondations
- Une révision est désormais enclenchée
- Le président du syndicat se retrouve dans une position inconfortable dans d'autres instances où il doit défendre des positions plus strictes

Cas critiques identifiés :

- Commune d'Arques et Blendecques: un quartier situé entre deux bras de rivière, jugé non protégeable, fait l'objet d'une demande de délocalisation
- Un Institut Médico-Éducatif (IME) en cours de construction dans une zone inondable est en train d'être adapté pour être "remonté" (plancher technique rehaussé)

Un nouveau système d'endiguement avait été créé à Blendecques entre 2019 et 2020, dimensionné pour la crue de 2002. Or, lors des inondations de 2023-2024, ce système a été dépassé mais il a tout de même protégé au delà de sa référence de dimensionnement, ce qui amène à envisager l'optimisation de l'existant.



Place des intercommunalités dans la mutualisation

Le débat a souligné l'importance de bien identifier le rôle des intercommunalités (EPCI) dans les dispositifs de mutualisation. Sur le territoire du SmageAa, les EPCI n'exercent plus les compétences GEMAPI (transférées au syndicat), mais elles conservent un rôle en gestion de crise et disposent de moyens qui pourraient être mutualisés.

La question se pose différemment selon que les intercommunalités ont ou non transféré leurs compétences au syndicat de bassin versant. Dans certains cas, la mutualisation pourrait se faire à l'échelle intercommunale avant de remonter au niveau du syndicat.

Temporalité des mutualisations

Thomas Adeline a souligné qu'il ne faut pas limiter la réflexion sur la mutualisation à la seule période de crise. Les opportunités de coopération existent avant, pendant et après les événements :

Avant la crise :

- Formation commune des élus et agents
- Exercices de simulation
- Mutualisation d'outils (cartographie, systèmes d'alerte)
- Culture du risque partagée

Pendant la crise :

- Coordination de la communication
- Partage d'informations sur l'état des bassins versants en amont
- Solidarité ponctuelle si tous les territoires ne sont pas touchés en même temps

Après la crise :

- Retours d'expérience croisés
- Mutualisation des moyens pour la restauration
- Programmes coordonnés de réduction de la vulnérabilité (type MIRAPI)
- Capitalisation des connaissances

Ressources partagées

- Documentaire France 3

Yann Catillon a signalé un documentaire diffusé sur France 3 au sujet des inondations dans le Pas-de-Calais avec une intervention d'Agnès Boutel sur la question des "réfugiés climatiques" :

Lien : <https://www.france.tv/documentaires/documentaires-environnement/7022182-inondations-dans-le-pas-de-calais-premiers-refugies-climatiques.html>

Le SmageAa a été très sollicité par les médias (France TV notamment) pour témoigner de la gestion de ces événements exceptionnels.

- Film "Paysan du ciel et de la terre"

Film documentaire tourné dans la région des Hauts-de-France illustrant les démarches d'agroécologie et de maîtrise du ruissellement en lien avec les agriculteurs.



Prochains rendez-vous

Café RETEX 2026

La programmation 2026 sera réalisée d'ici la fin de l'année 2025 et communiquée aux membres du RésO. Un bilan de l'année 2025 sera également partagé.

Idées de thématiques évoquées :

- Mutualisation en pratique : retour sur le cas de l'Arbresle
- Gestion de crise : coordination entre syndicats et intercommunalités
- Culture du risque : comment toucher efficacement les populations ?
- Résilience urbaine : adapter l'urbanisme aux nouveaux enjeux

Rappel : Si vous avez des idées de retours d'expériences à présenter ou des témoignages à partager, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'animation

→ **Les personnes présentes au Café RETEX** : Agnès BOUTEL, Marie EVO, Benoît PHILIBERT, Floriane PESQUEREL, Lise FOUCHER, Yann CATILLON, Alexa VERJAT, Célanie MERCIER, Laurent DRILLON, Elisa COUESNON, Jeremie GAUBERTI, Julien DEPEINT, Mialy RANAIVOSON, Rémi BENNAHMIAS, Rémi CARRÈRE, Marion RIBON, Roxane TRICARD, Sylvain JAUBERT (et Lucie VAN DER MEULEN, Thomas ADELIN, Sandrine BOUCHER de l'équipe AMO)